

SOUTIEN À L'INCLUSION ERASMUS+

MOBILITÉS ÉTUDIANTES D'ÉTUDES ET DE STAGES

2023-2024

Le programme Erasmus+ 2021-2027 vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

Il leur permet, à travers une expérience de mobilité, de vivre une expérience de mobilité à l'étranger qui contribue à développer leurs compétences, leur sentiment de citoyenneté européenne et qui constitue un levier précieux pour s'épanouir et s'insérer dans le monde professionnel.

Dans la cadre d'une politique nationale de l'inclusion, **9 critères précisés dans la circulaire Erasmus+ publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale (Bulletin officiel n°16 du 22 avril 2021) identifient des publics spécifiques pour lesquels un « soutien pour l'inclusion » a été déclenché.**

Pour le secteur de l'enseignement supérieur, ce soutien pour l'inclusion prend la forme d'un montant additionnel mensuel de 250€ sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+. Un complément financier forfaitaire « inclusion » est donc attribué aux étudiants civils afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des neuf critères suivants (**le fait de répondre à un seul de ces critères ouvre droit au complément**) :

Critères d'éligibilité	Justificatifs demandés
1. En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
2. Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage de politiques publiques L'Observatoire des Territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
3. Habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-lapolitique-de-la-ville#scroll-nav_2 et pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
4. Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale
5. Bénéficiaire d'une bourse de collègue (échelons 1 à 3)	Notification d'attribution de bourse nationale
6. Bénéficiaire d'une bourse de lycée (échelons 4 à 6)	Notification d'attribution de bourse nationale
7. Appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€	Attestation CAF de quotient familial
8. Demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an	Attestation Pôle emploi
9. Inscrit dans l'un des dispositifs suivants : dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, contrat de volontariat pour l'insertion, parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes, Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV), Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).	Certificat d'inscription dans l'établissement d'origine ou photocopie du contrat de volontariat ou attestation d'intégration au dispositif concerné, etc.

RÉPARTITION BOURSES ERASMUS+ ÉTUDES ET STAGES
ÉTUDIANTS INSTITUT AGRO
2023-2024

GROUPE PAYS	PAYS DE DESTINATION	BOURSE MENSUELLE ERASMUS ÉTUDES	BOURSE MENSUELLE ERASMUS STAGE
<p style="text-align: center;">1 <i>Coût de la vie plus élevé qu'en France</i></p>	Danemark Finlande Irlande Islande Liechtenstein Luxembourg Norvège Suède	350,00 € <i>600,00€*</i>	500,00 € <i>750,00€*</i>
<p style="text-align: center;">2 <i>Coût de la vie similaire au coût de la vie en France</i></p>	Allemagne Autriche Belgique Chypre Espagne Grèce Italie Malte Pays-Bas Portugal	300,00 € <i>550,00€*</i>	450,00 € <i>700,00€*</i>
<p style="text-align: center;">3 <i>Coût de la vie plus bas qu'en France</i></p>	Bulgarie Croatie Estonie Hongrie Lettonie Lituanie Macédoine du Nord Pologne République-Tchèque Roumanie Slovaquie Slovénie Turquie Serbie	250,00 € <i>500,00€*</i>	400,00 € <i>650,00€*</i>

** Montants mensuels comprenant le complément soutien pour l'inclusion de 250€ mensuels*